

ECOLE PRIMAIRE D'ORGUEIL

Livret d'accueil



Les coordonnées de l'école :

92 impasse du nouveau du groupe scolaire
82 370 ORGUEIL

Tel : 05 63 30 56 92

06 32 97 00 69

Mail : ce.0820251c@ac-toulouse.fr

ENT: <https://www.ent-ecole.fr/auth/login>

Rentrée 2024

Bienvenue à vous et à vos enfants

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier.

Notre école est une école primaire, c'est à dire qu'elle accueille des enfants de la Petite Section de maternelle au CM2. Elle compte 7 classes.

La réussite de votre enfant dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours.



Arts visuels

La scolarité de votre enfant est divisée en 3 cycles aux objectifs caractéristiques :

- cycle 1 : la maternelle (PS, MS, GS) il est proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développe ainsi sa personnalité et fait l'apprentissage de la vie de groupe.
- cycle 2 : CP, CE1, CE2, la maîtrise des langages et de la lecture est une priorité. L'élève commence aussi à interroger le monde.
Evaluations nationales en CP (septembre et janvier) et CE1(septembre)
- cycle 3 : CM1, CM2, 6ème , ce cycle consolide les acquis du cycle 2 et prépare la transition entre l'école et le collège.
Evaluations nationales en CM1 (septembre)

Les adultes de l'école



- L'équipe enseignante :

- Son enseignant, professeur des écoles, assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire.

- La directrice, responsable du fonctionnement de l'école, est disponible, au bureau ou au téléphone sur son jour de décharge le vendredi et un lundi sur 2. Les autres jours, elle assure sa classe. Les jours de décharge de direction sont redéfinis chaque année.

- **Les ATSEM** : (agents territoriaux spécialisés en école maternelle) accompagnent les élèves tout au long de la journée : lors de l'habillage, dans les classes, aux toilettes...
- **Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** apportent une aide à des enfants à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.
- **Les animateurs municipaux** interviennent dans le cadre du Temps d'Activités Municipales (TAM) mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et encadrent les enfants lors de l'accueil périscolaire matin et soir. Ils interviennent également auprès des élèves en restauration scolaire et lors de la pause méridienne.
- **Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté (RASED)** est une structure de l'Éducation Nationale dont la mission est de réaliser un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés.
- **Les services civiques** : Ce sont des jeunes de 18 à 25 ans qui remplissent une mission auprès de l'école. Ils animent la BCD, aident aux ateliers dans les classes.
- **Les intervenants extérieurs** : en occitan pour les PS et les MS (subvention mairie) – En musique de la GS au CM2 (subvention communauté de Communes)- en théâtre classe à horaire aménagé théâtre (subvention mairie)

Horaires :

- lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h30
- le mercredi de 9h à 11h
(11h-12h00 : APC)

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant l'heure de début des cours .

• **Informations de la vie de l'école**

- Réunion de parents : courant septembre, chaque enseignant présente son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et activités. La présence d'un des parents est conseillée .
- Election des représentants des Parents d'élèves au conseil d'école : Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait uniquement par correspondance. Les représentants de parents d'élèves élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin. Sont présents au conseil d'école l'équipe enseignante, deux représentants de la municipalité, un représentant de la DSDEN, les représentants des parents d'élèves élus. Un compte rendu est affiché au panneau d'entrée, et consultable sur l'ENT de l'école. Ils peuvent être également conviés à d'autres réunions par la mairie pour les sujets concernant les élèves (PEDT, cantine....etc.).
- Rendez-vous avec l'enseignant : tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant. Merci de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou le coin des parents sur l'ENT.
- Absence des enseignants : toute absence vous est signalée. Lorsque cette absence n'est pas remplacée, les enfants sont répartis dans les autres classes. Nous vous envoyons un SMS pour vous prévenir et l'information est donnée sur l'ENT.



Parking et Sécurité

Prudence en voiture aux abords de l'école, ralentissez.

Merci de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées, au bus ainsi que le principe du dépose minute.

Vigipirate

L'école ferme ses portes à clé à 9h00 et 14h00. Pendant les heures scolaires, merci d'utiliser le visiophone du portail central.

Communication avec les familles

Toutes les informations importantes sont transmises via l'ENT coin des parents. C'est le moyen de communication privilégié de l'école. Pensez à paramétrer pour recevoir les notifications.

Chaque enfant a également un cahier de liaison dans lequel vous sont transmises les informations de la vie de l'école (réunions, informations, sorties, fêtes, ...). Chaque mot devra être signé sur le cahier mais aussi sur l'ENT, seul moyen pour nous de savoir si vous avez bien reçu l'information. Vous pourrez les utiliser pour communiquer des informations à l'enseignant.

En cas de maladie

- Aucun médicament ne peut être administré à l'école. Il est souhaitable que toute maladie contagieuse soit signalée.
- Pour certaines maladies contagieuses, une note d'avertissement est affichée, afin d'informer les autres familles.
- Vous êtes prévenu en cas de fièvre, de maladie ou de blessure grave de votre enfant au numéro qui figure sur la fiche de renseignements que vous avez remplie en début d'année. Il est donc important de signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.
- De votre côté, merci de prévenir l'école en cas d'absence de votre enfant, par mail, par l'ENT ou par téléphone (SMS possibles) avant 9h (tout appel en cours de journée interrompt la classe de la directrice).



Maladie chronique

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme.....) un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec votre médecin. Veuillez en informer l'enseignant de votre enfant dès la rentrée.

Poux

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. Merci de prévenir l'enseignant de votre enfant si celui-ci est porteur de poux ou de lentes pour alerter la vigilance des autres familles.

Le jour de sa première rentrée en PS

La rentrée aura lieu sur deux temps:

- Les 1^{er} ou 2 juillet, les portes ouvertes vous permettront de vous familiariser avec l'univers de l'école. Venez ce jour-là avec votre enfant pour mettre des images et des mots sur les lieux. Profitez de l'été pour en reparler, lui apprendre la propreté s'il n'est pas encore tout à fait propre en le motivant avec l'entrée à l'école.

* La rentrée aura lieu sur deux jours en demi-groupe les 2 et 3 septembre pour permettre un meilleur accueil, accompagnez votre enfant si vous le pouvez, c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites lui ce que vous allez faire et précisez lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Au moment de la sortie: Soyez bien là à l'heure, des larmes et des angoisses seront évitées. Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants... si vous vous posez encore des questions.



• Une école, un projet



Le projet d'école a pour objectif d'assurer la réussite de tous les élèves. Il se décline en 3 axes.

- Axe 1: améliorer les résultats scolaires: classes flexibles, travail différencié...
- Axe 2: améliorer le climat scolaire : méthode de préoccupation partagée, classe CHAT...
- Axe 3: Repenser l'aménagement extérieur de l'école : Aire terrestre éducative, classe dehors, label E3D...

- Une école, un règlement

Un règlement est élaboré et approuvé en conseil d'école. Il est affiché dans les classes et signé par les familles en début d'année.

Une petite liste du savoir vivre ensemble a également été élaborée pour travailler dans de bonnes conditions.



- Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu le mercredi de 11h à 12h. Ce temps permet de travailler avec un petit groupe d'élèves sur une action culturelle du projet d'école ou sur de la remédiation. Lorsque votre enfant n'est pas APC, vous pouvez le récupérer à 11h ou le laisser au TAM (Temps d'activités municipal), temps gratuit mais sur inscription sur le portail parent.

Le calendrier des APC est déterminé en début d'année scolaire.

- Les vacances scolaires (sous réserves de modifications) rentrée le 2 septembre

Vacances d'automne : du vendredi 18/10 16h30 au lundi 4/11 à 9h

Vacances de Noël : du vendredi 20/12 16h30 au lundi 6/01 à 9h

Vacances d'hiver : du vendredi 14/02 16h30 au lundi 03/03 à 9h

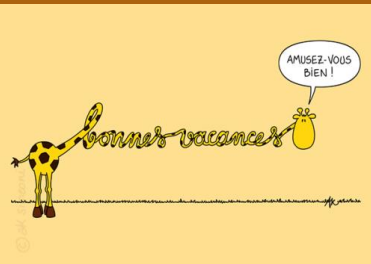
Vacances de printemps : du vendredi 11/04 16h30 au lundi 28/04 à 9h

Pont de l'ascension : du mercredi 28 mai 12h au lundi 02/06 9h

Vacances d'été : le 4 juillet à 16h30

La
coopérative
scolaire

Elle permet de financer les projets et les sorties. Elle est alimentée par les adhésions et les diverses manifestations organisées par l'école (loto, kermesse, diverses ventes)



L'assurance en bref

Elle doit pouvoir couvrir toutes les activités scolaires et extra scolaires. Elle doit comprendre :

- Le contrat de « responsabilité civile » qui s'applique aux dommages causés à un tiers.
- Le contrat « dommage individuel accident » qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime.

Quel matériel ?

Les élèves auront une tenue adéquate avec les activités scolaires et récréatives (pas de talons, de tongs ...)

Ils auront une tenue de sport les jours d'EPS.

En pratique :

- Je me pose des questions :



- La séparation est difficile :

- Mon enfant ne fait pas la sieste :



- Mon enfant est malade :



- Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants ...).



- Le goûter à l'école :

Pour des raisons d'équilibre alimentaire, nous vous invitons à ne pas donner de goûter à votre enfant, que ce soit pour la récréation de 10h45 ou de 15h30. Seuls les enfants qui vont en garderie pourront prendre leur goûter : avant 8h50 et à 16h35.



A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école !!!

Nous vous donnons rendez vous le

L'équipe pédagogique

Je lis les affichages à l'entrée de l'école, dans le hall, devant la classe.
Je lis et je signe le cahier de liaison.
Je prends rendez-vous avec la maîtresse.
J'échange avec les parents d'élèves élus.

C'est normal !
Vous devez expliquer à votre enfant que vous allez revenir, comme chaque jour. Si votre enfant est inquiet, confiez-le nous avec le sourire et ne vous attardez pas.

La vie en collectivité demande beaucoup d'efforts à votre enfant, la sieste est donc nécessaire. Un réveil échelonné est mis en place pour respecter le rythme de chaque enfant.

Pour fréquenter l'école, un enfant doit être en bonne santé.
Un enfant malade doit rester à la maison pour se rétablir.